



Service Culture et Événements
Mairie de Bondues
16, Place de l'Abbé Bonpain
59910 BONDUES

**CONSULTATION POUR L'AMÉNAGEMENT
D'UN ESPACE ÉVÉNEMENTIEL DE 2 900 M2
A L'OCCASION DE LA 26^E ÉDITION DU SALON DU LIVRE
DE BONDUES HAUTS-DE-FRANCE**

Objet de la consultation :

La ville de Bondues souhaite optimiser les aménagements mis en place lors de la 26^e édition de l'événement Salon du Livre ayant lieu les 15 et 16 mars 2025 à l'Espace Poher de Bondues.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Les critères de choix des offres seront :

- Caractère esthétique de la prestation apprécié à l'appui du mémoire technique fourni par le candidat (**pondération : 45%**) décomposé comme suit :
 - o Cohérence des choix avec l'esthétique général de l'événement (Pondération : 15%)
 - o Qualité des matériaux proposés (Pondération : 20%)
 - o Délai d'exécution et développement durable (Pondération 10%)
- Valeur technique des prestations (**pondération : 25%**) appréciée en fonction de la conformité des produits proposés, le tout repris dans un programme détaillé fourni par le candidat précisant en outre pour chaque volet d'aménagement la quantité de matériaux, le type, la provenance et la mise en œuvre.
- Prix (**pondération : 30%**) apprécié en fonction d'un montant global et forfaitaire proposé pour l'ensemble de la prestation ainsi que le montant de l'éventuelle indemnité d'annulation.

Réponses par mail à mbondues@mairie-bondues.fr

(Attention pas plus de 8Mo - envoi par WeTransfer possible).

POUR LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024 – 18h
(aucune offre reçue après ce délai ne sera prise en compte)

Renseignements Administratifs

Mme Juliette PRUVOST

Tél. : 03.20.25.99.31 ou 06.16.65.17.20

Email : salondulivre@mairie-bondues.fr

Renseignements Techniques

M. Olivier PIROWSKI

Tél : 06.50.50.55.57

Email : opirowski@mairie-bondues.fr

Entre les soussignés :

- La ville de BONDUES, représentée par M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Conseiller Municipal délégué à la Culture et Commissaire Général du Salon du Livre

D'une part,

- M (1)

Agissant (2)

De (3)

Dont le siège social est à (4)

Faisant élection de domicile à l'adresse ci-après

Inscrite au registre de commerce de

Sous le n°

Immatriculée sous le n°

sous le nom « l'Entrepreneur »

à l'INSEE, et désignée dans la consultation

D'autre part,

PIECES CONSTITUTIVES DE LA CONSULTATION

Les pièces constitutives de la consultation comprennent par ordre de priorité :

Pièces particulières :

1/ - le présent cahier des charges à accepter sans modification :

- paraphé pour les pages : 1 - 2 - 3 - 4
- signé pour les pages : 5 – 6

2/ - mémoire technique du candidat assorti d'un programme détaillé des prestations envisagées, du plan technique adapté et des photos des effets attendus,

3/ - une attestation d'assurance professionnelle,

4/ - l'extrait du registre professionnel pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, datant de moins de 3 mois,

5/ - les références à des prestations similaires,

6/ - la liste des moyens humains et matériels, la liste des produits utilisés,

7/ - si le candidat remet une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est à jour au regard de ses obligations fiscales et sociales, la collectivité sera amenée à lui réclamer, avant la signature, l'ensemble des certificats fiscaux et sociaux exigé par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique,

Pièces générales :

1/ - Cahier des clauses administratives générales Fournitures et Services

(1) nom, prénom, profession, domicile

(2) pour mon propre compte, ou en qualité de directeur, gérant etc... au nom et pour le compte

(3) raison sociale de l'entreprise, forme juridique de la société : Société Anonyme, SARL ...

(4) adresse complète

DOSSIER TECHNIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE ÉVÉNEMENTIEL A L'OCCASION DE LA 26^E ÉDITION DU SALON DU LIVRE

La Mairie de Bondues souhaite optimiser les aménagements mis en place lors de la 26^e édition de l'événement Salon du Livre ayant lieu les 15 et 16 mars 2025 à l'Espace Poher de Bondues.

Le Salon du Livre de Bondues est l'événement littéraire le plus important au Nord de Paris. La fréquentation de cet événement municipal annuel en est la preuve, avec en 2024, 210 auteurs de la France entière et environ 17 000 visiteurs de France et de Belgique.

La Mairie de Bondues travaille avec différents partenaires pour l'organisation de l'événement ; la librairie Furet du Nord, la librairie locale Belles-Pages et la librairie spécialisée Le Monde d'Uranie. D'autres partenariats, avec la Région Hauts-de-France, le Département du Nord ou encore avec le Lions Club contribuent à la pérennisation et au développement de l'événement.

En 2025, l'objectif est d'innover en ouvrant une salle dédiée entièrement à la BD, aux mangas et aux comics et d'investir l'étage du complexe sportif en y installant notamment le forum, la restauration, l'espace spectacles et l'espace ateliers.

PRÉSCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

L'aménagement des cinq salles de la 26^e édition du Salon du Livre de Bondues s'effectue pendant la semaine de montage du lundi 10 mars dès 8h au vendredi 14 mars jusque 13h.

Un temps de démontage est prévu du lundi 17 mars au mercredi 19 mars.

L'aménagement de l'événement correspond à la transformation d'un complexe sportif de 2 500 m² en un salon littéraire.

Les quatre salles disponibles correspondent chacune à un univers :

SALLE A : exposants, locataires de stands (plusieurs allées avec des alcôves pour une cinquantaine de stands)

SALLE B : littérature générale, espace rencontre (3 espaces distincts séparés par des cimaises)

SALLE C : littérature jeunesse, espace petite enfance et littérature new romance (3 espaces distincts séparés par des cimaises)

SALLE D : bande dessinée, manga et comics (3 espaces distincts séparés par des cimaises)

SALLE E : forum, restauration, espace spectacles et espace ateliers (4 espaces distincts séparés par des cimaises)

Pour que le salon fonctionne, de la **moquette** délimitant les stands doit être disposée sur les sols des salles et des **cloisons** modulables et éphémères (cimaises) délimitant ainsi les espaces. Les couleurs doivent être cohérentes et se marier à l'espace.

Plusieurs types de cloisons sont nécessaires. Jusqu'à maintenant, nous utilisons des brise-vues compris entre 2m et 2m50, et délimitations allant de 1m20 à 1m50 de hauteur. Cela correspond à 170ML de cloisonnement rigide et à 390 ML de brise-vues légers.

Ces volumes sont répartis de la façon suivante :

Hall : surface de 60m². Cloisons pour créer un espace dédié à la sécurité et aux secouristes, un autre espace pour l'accueil du public. Besoin de 30m² de moquette rouge.

Salle A : surface de 1117m². Revêtement de sol sur 530m².

Salle B : surface de 601m². Revêtement sol 400m².

Salle C : surface de 437m². Revêtement sol 100m².

Salle D : surface de 293m². Pas de revêtement au sol.

Salle E : surface de 450m². Revêtement au sol à définir.

Le choix des matériaux revient au candidat tout en étant cohérent avec les différents environnements. Nous valorisons la sobriété mais également la créativité. L'enjeu est de mettre en valeur les livres et les auteurs, tout en créant des décors cohérents.

**Possibilité de ne répondre uniquement au volet « revêtement de sol »
ou uniquement au « volet cloison ».**

Des plans, avec les délimitations souhaitées et les cotations, se trouvent en annexe.

La mise en place du projet sera accompagnée par Olivier Pirowski, coordinateur technique et logistique de l'événement et de Juliette Pruvost, coordinatrice administratif et logistique de l'événement.

Olivier Pirowski peut être contacté pendant la création de votre dossier pour toutes précisions et ajustements des informations techniques relatives à vos spécificités.

Le programme détaillé fourni par le candidat doit préciser en outre pour chaque volet d'aménagement la quantité de matériaux, le type, la provenance, la mise en œuvre, le temps de montage et le prix.

Les candidats devront indiquer ce qui est susceptible de les démarquer des autres candidats ou les prestations éventuellement offertes.

VOICI, EN IMAGE, L'AMÉNAGEMENT MIS EN ŒUVRE EN 2024 :





Indemnité d'annulation

Les candidats sont informés qu'en cas d'annulation de la prestation, la collectivité sera amenée à réclamer une indemnité d'annulation égale au montant de la prestation.

Résiliation

Résiliation : le maître d'ouvrage peut résilier à tout moment la commande. Cette résiliation est dûment motivée. Sauf disposition particulière contraire et sauf cas de force majeure (notamment décision préfectorale), le prestataire a droit à une indemnité fixée à 20 % HT de la valeur de la partie résiliée augmentée du montant de la TVA selon le taux en vigueur au jour de la résiliation.

Descriptif	Prix de la prestation €HT
AMÉNAGEMENT DE LA 26E ÉDITION DU SALON DU LIVRE	

TVA	
Soit en €TTC	

L'indemnité d'annulation s'élève à _____ euros en cas d'impossible exécution de la prestation.

Fait à :

Le :

Le Prestataire,
(cachet commercial + signature)

Réalisation de l'aménagement d'un événement municipal

BONDUES

Déclaration sur l'honneur

La société atteste sur l'honneur, en application des articles L.2141-1 à L.2141-5, L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique

- 1) ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 225-4-1, 225-4-7, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du Code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du Code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité, aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du Code pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne ;
- 2) ne pas avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour les infractions prévues par les articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du Code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- 3) ne pas avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.1146-1, L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1, L.8251-1 et L.8251-2 du Code du travail ou des articles 131-39 5° et 225-1 du Code pénal ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- 4) ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L.640-1 du Code de commerce ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- 5) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle en application des articles L.653-1 à L.653-8 du Code de commerce ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- 6) ne pas être admis à une procédure de redressement judiciaire en application de l'article L.631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ;
Ou
être admis à une procédure de redressement judiciaire en application de l'article L.631-1 du Code de commerce ou soumise à une procédure équivalente régie par un droit étranger et être habilitée à poursuivre mon activité pendant la durée totale d'exécution du marché ;
- 7) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- 8) employer moins de vingt salariés ; ou, employer au moins vingt salariés et être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, concernant l'emploi des travailleurs handicapés, conformément aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail ;
- 9) que les prestations seront réalisées par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243 2 et R.3243-1 du Code du travail (conformément à l'article D.8222-5 3° du Code du travail), pour le candidat individuel ou le membre du groupement établi en France ;
- 10) fournir à mes salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du Code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou le membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;
- 11) ne pas être sous le coup d'une interdiction de concourir (liquidation judiciaire ou faillite personnelle, condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale) et que l'entreprise que je représente ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont fait l'objet au cours des cinq dernières années d'aucune condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1, L.125-3, L.8221-1 et suivant, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-1 du Code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

12) que l'entreprise que je représente ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont fait l'objet au cours des cinq dernières années d'aucune condamnation définitive pour les infractions visées articles 222-34 à 222-40, 225-4-1, 225-4-7, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du Code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du Code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du Code pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne ;

13) avoir régulièrement souscrit toutes les déclarations auprès des administrations et organismes fiscaux et sociaux et m'engage à porter à leur connaissance toutes les modifications qui pourraient intervenir en cours d'exécution des prestations ;

14) être à jour du paiement des salaires, charges sociales, des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des taxes sur le chiffre d'affaires, des taxes assimilées de la taxe professionnelle et d'une manière générale des impôts directs et cotisations indirectes pour lesquels un certificat ne peut être délivré. Je réglerai, pendant l'exécution du marché, tous les salaires, charges sociales, cotisations, impôts directs et indirects, de manière que mon co-contractant ne soit recherché à quelque titre que ce soit et m'engage à en justifier à première demande.

Le cas échéant :

15) être assujetti au règlement d'une cotisation auprès d'une caisse de congés payés, qui sera joint.

16) verser directement à mes salariés leurs indemnités de congés payés et ne pas les mettre au chômage pour cause d'intempérie

(Cachet et signature)

Fait en un seul original,

À, le

Le contractant (mention manuscrite "lu et approuvé")

Fait en un seul original,

À, le

Le contractant (mention manuscrite "lu et approuvé")

Le Pouvoir Adjudicateur

À BONDUES, le

Notification de l'acceptation de l'offre

L'acceptation a été notifiée au prestataire le :
contre récépissé.

A remplir par le prestataire	Reçu notification ci-dessus, A _____, le Le prestataire
---------------------------------	---

SALLE A SDI 2025
1117 m²

LOCATIONS

- Stand 6: 6 m² L3m
- 1 auteur: 9 m² L4,5m
- 7 auteurs: 12 m² L6m
- 3 auteurs: 15 m² L7,5m
- 4 auteurs: 18 m² L9m
- 5 auteurs: 6 m² L3m

Passage Editeurs de France: 102 m²

Belle Page: 79,00 m²

16 Auteurs Mairie
5 Belles Pages

SALLE B SDI 2025
Echelle 1cm=2M
601 m²

- Lions club
- Rencontres: 32,4 m²
- Furet: 390 m²
- Le Monde d'Uranie: 63,0 m² A réduire à 50m²
- Ateliers: 41 m²

- Auteurs Mairie
- Auteurs Furet



SALLE D SDI 2025
Echelle 1cm=2M
293 m²

- Furet BD: 95 m²
- Bozar du Bizarre: 75 m²
- BD/Manga/Comics: 73 m²

SALLE C SDI 2025
ESPACE JEUNESSE
Echelle 1cm=2M
437 m²

- 0 auteur Mairie / 6 auteurs Furet
- 1 auteur: 6 m² L3m
- 2 auteurs: 9 m² L4,5m
- 3 auteurs: 12 m² L6m

- Furet jeunesse: 75,5 m²
- Petite enfance: 30 m²
- New Romance: 132 m²
- Reserve mairie: 30 m²

SALLE E SDL 2025

293 m²

Echelle 1cm=2M

Forum
144 m²

Spectacles
81,5 m²

Café Littéraire
91 m²

